

Règlement de la promotion

„-10% de remise immédiate sur tous nos produits! - février 2020”

I. Objet du Règlement de la promotion

Ce règlement est défini par les conditions de participation à la promotion: „-10% de remise immédiate” sur tous nos produits!- février 2020”, nommée ci-après **la campagne promotionnelle**.

II. Organisateur de la campagne promotionnelle

L'organisateur de la campagne promotionnelle est FAKRO FRANCE, au siège social Impasse des Coutures Z.I. Sud 77200 TORCY nommé ci-après l'organisateur

III. Participants

Le participant c'est chaque personne qui, durant la période **du 01.02.2020 au 23.02.2020**, sous les conditions mentionnées dans ce règlement, fera des achats sur la e-boutique <http://shop.fakro.fr/fr>. Pour chaque produit acheté, sera accordée une réduction de 10% . Pour obtenir la réduction lors de l'achat en ligne, vous devez vous être enregistré à la e-boutique FAKRO et être connecté à votre compte pendant votre achat.

IV. La durée et le lieu de la campagne promotionnelle

1. La campagne promotionnelle dure **du 01.02.2020 au 23.02.2020**.
2. Le lieu de la campagne promotionnelle est la boutique en ligne FAKRO sous l'adresse <http://shop.fakro.fr/fr> **de 00:00h le 01.02.2020 à 23:59h le 23.02.2020**.

V. Produits promotionnels FAKRO

1. Les produits concernés par la promotion sont : tous les produits disponibles sur <http://shop.fakro.fr/fr/>

VI. Règles et conditions de participation

1. Le retour des produits achetés dans la promotion est possible selon les conditions générales disponibles (voir l'onglet <http://shop.fakro.fr/fr/page/return>).
2. Un participant peut acheter autant de produits promotionnels FAKRO qu'il le souhaite.